

Encaissement sans référence à double lecture — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

La règle de lettrage impute un encaissement sans référence à **la facture la plus ancienne**, et un encaissement au montant correspondant à **la facture correspondante**. Elle ne dit pas laquelle l'emporte quand les deux s'appliquent : c'est ce point-là qui n'était pas encore défini.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
La plus ancienne d'abord	La règle habituelle de l'entreprise	Une relance partira peut-être sur une facture réglée	Écartée

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
La facture au montant exact	La lecture la plus probable	Elle repose sur une coïncidence de montant	Écartée
Imputation provisoire, relances gelées, question au contact du compte	Aucune relance fausse, et la réponse tranche en deux jours	Deux jours de gel sur trois factures	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Période	Encaissements sans référence exploitable	Dont à double lecture
Deux derniers mois	19	6
Dont le dernier mois	8	2

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **6 encaissements à double lecture** valent une entrée dans la règle de lettrage, et l'entreprise le décide en connaissant le volume. Aucun envoi ne part sans sa validation.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.